

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 20\_55**

L'an deux mille dix-vingt, le six février à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : CONVENTION PARTENARIAT  
LIGUE DE SKI AUVERGNE RHONE  
ALPES**

**Date de la convocation :** le 30 janvier 2020

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 31</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; Patrick FALCON, Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Jean Louis MONIN, Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent du Pont) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Olivier RICARD (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Évelyne LABRUDE à Cédric MOREL – Céline BOURSIER à Jean-Claude SARTER</p>
--	--

La Ligue Ski Auvergne-Rhône-Alpes, représentant de la Fédération Française de Ski sur le territoire de la Région Auvergne Rhône-Alpes, souhaite mettre en avant la pratique du ski Alpin et notamment le ski Freestyle. Dans ce cadre elle a identifié trois stations avec des pratiques différentes : Val Thorens pour le halfpipe, La Clusaz pour le ski cross et Cœur de Chartreuse pour le ski de Bosses.

La ligue va donc missionner pour réaliser des reportages vidéo mettant en avant la discipline concernée, les athlètes et la station d'accueil (la vidéo sera réalisée lors du critérium national jeunes de bosses)

Les vidéos feront l'objet d'une campagne de diffusion sur FFS TV, réseau de la ligue AURA et les clubs.

La Communauté de Communes Cœur de Chartreuse disposera de la vidéo réalisée et des autorisations d'utilisation en toute occasion ou sur tous supports de communication à condition qu'elle ne fasse pas l'objet d'un échange commercial.

En contrepartie la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse apportera une contribution financière de 500 € (coût du projet 10 710 €) ainsi que le couvert pour l'équipe de tournage.

Compte tenu des autorisations d'utilisation il est proposé que le partenariat soit réalisé avec la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse ce qui permettra une utilisation large par nos partenaires (OTi, l'EPIC Cœur de Chartreuse..).

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.**

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention avec la ligue de ski Auvergne Rhône-Alpes reprenant les éléments ci-dessus
- **ACCEPTE** la contribution financière de 500 € (coût du projet 10 710 €) ainsi que le couvert pour l'équipe de tournage.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 13 février 2020,

Le Président

Denis SEJOURNE

